



OCTOBRE 2019

Calendrier de vos obligations sociales et fiscales

07

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DSN

Date limite pour la télédéclaration DSN de septembre 2019 et le télépaiement (entreprises de 50 salariés ou plus).

10

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE PASRAU

Date limite pour la télédéclaration PASRAU (revenus de remplacement) de septembre 2019 et le télépaiement (paiement mensuel et option de paiement trimestriel).

11

ENTREPRISES SOUMISES À LA TVA

Date limite de dépôt de la DEB (déclaration d'échange de biens) et de la DES (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en septembre 2019.

15

SOCIÉTÉS SOUMISES À L'IS

Date limite de télépaiement du solde de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 %, à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 31 juin 2019.

31

ENTREPRISES DONT L'EXERCICE EST CLOS LE 31 JUILLET 2019

Date limite de souscription de :

- la déclaration de résultats n° 2065 et ses annexes (impôt sur les sociétés) - délai supplémentaire de 15 jours calendaires accordé aux utilisateurs des téléprocédures ;
- la déclaration de retenue à la source n° 2754 pour les entreprises étrangères exploitant un établissement stable en France ;
- la télédéclaration annuelle n° CA12 E (TVA - régime simplifié).

TVA - AGRICULTEURS REDEVABLES DE LA TVA SUR OPTION

(Modalités de renonciation) Les agriculteurs redevables de la TVA sur option et qui entendent y renoncer à partir du 1er janvier 2020 (à l'expiration de la période d'option en cours) doivent formuler auprès de leur service des impôts des entreprises leur renonciation deux mois avant l'expiration de la période d'option.